

Article :

« La laïcité scolaire, étude des transferts narratifs entre la Belgique et la France »

Ce lundi 30 janvier, les étudiants du Collège de Droit ont eu la chance d'assister à une conférence de Xavier Delgrange. Ce nom nous est peut-être moins familier à nous, français, qu'à nos homologues belges, étant donné son statut de premier auditeur chef de section au Conseil d'État de Belgique.

Il enseigne en outre à l'Université Saint-Louis-Bruxelles et à l'Université catholique de Louvain. Les étudiants ont pu s'en apercevoir par le cours qui leur a été prodigué. En effet, plus qu'une simple comparaison entre les réglementations de deux systèmes juridiques en matière de laïcité, les étudiants ont pu apprécier la présentation des événements historiques qui ont mené les systèmes Français et Belge là où ils en sont aujourd'hui, le tout décomposé en six tableaux distincts.

La présentation avait pour titre « La laïcité scolaire, étude des transferts narratifs entre la Belgique et la France » et celui-ci n'est pas vide de sens : les mots de « transferts narratifs » font référence à une laïcité qui serait différente de celle que l'on connaît en droit positif et qui serait plus politique.

Ainsi, ce sont sur les impacts de cette laïcité narrative que les étudiants ont pu se questionner, car même si celle-ci n'a pas de valeur dans le droit positif, il a été montré qu'elle compte bien y trouver sa place à un moment ou à un autre de l'histoire.

Ömer MACIT, étudiant en première année en licence de droit